

Archives privées d'intérêt patrimonial

SYNTHÈSE

Sauvegarder et valoriser les sources de l'histoire et
la mémoire en Bretagne

Décembre 2019

Définition : Les archives privées peuvent être comprises comme l'ensemble des documents qui par eux-mêmes ou par leurs supports ont une valeur probatoire ou informative, et qui sont produits et/ou collectés par des personnes physiques ou morales de droit privé.

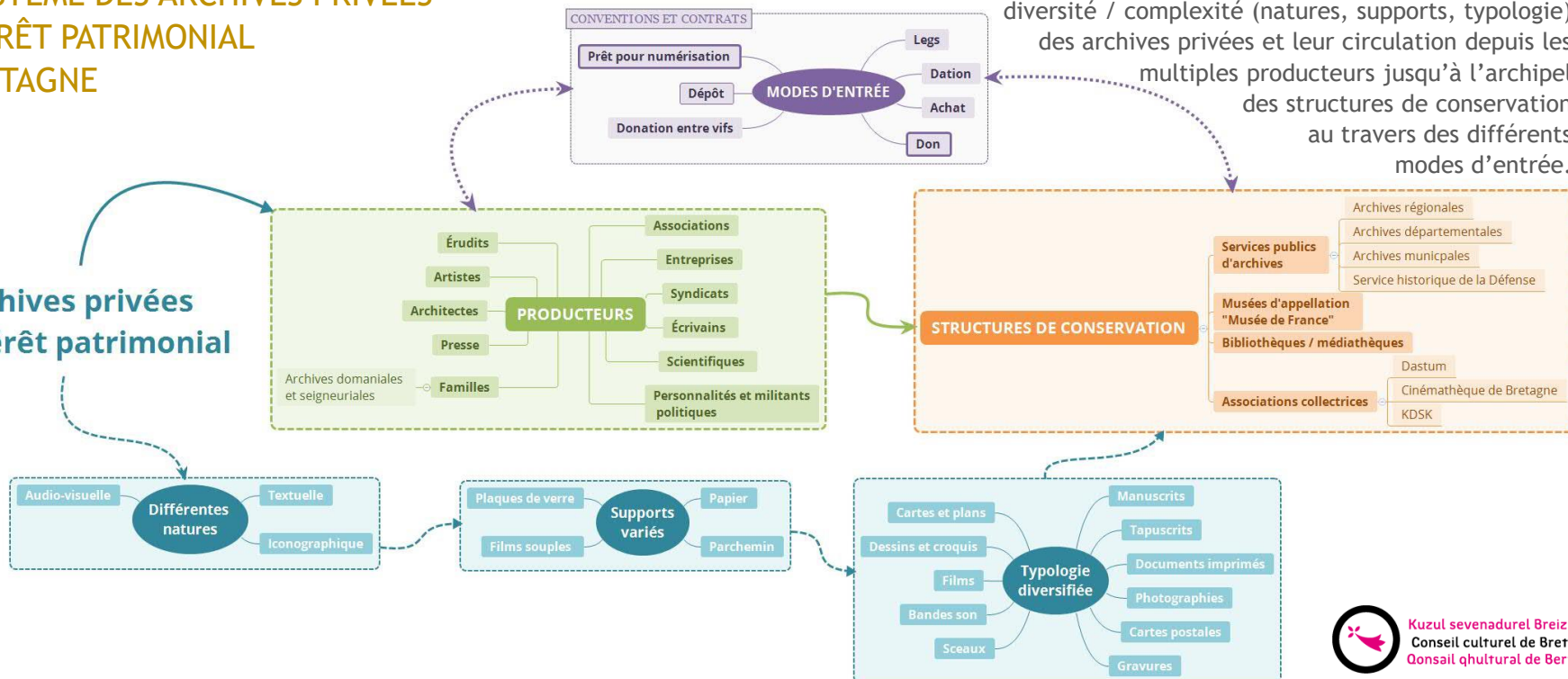
Que voulons-nous transmettre aux générations futures ?
Qu'est-ce qui constitue nos identités ? Comment les cultiver ?
Comment y participer et comment accéder aux ressources ?

Face à la perte et à la destruction, à l'oubli et à l'ignorance, les archives privées, complémentaires des archives publiques, permettent de s'approprier et d'incarner l'histoire.

ÉCOSYSTÈME DES ARCHIVES PRIVÉES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL EN BRETAGNE

Ce schéma n'est pas exhaustif. Il cherche à illustrer la diversité / complexité (natures, supports, typologie) des archives privées et leur circulation depuis les multiples producteurs jusqu'à l'archipel des structures de conservation au travers des différents modes d'entrée.

Archives privées d'intérêt patrimonial



CONSTATS

Le monde produit aujourd'hui de plus en plus d'archives !

Un très **grand nombre de documents** de **différentes natures**, sur des **supports variés**, constitue une **typologie riche**

Des **sources incontournables** pour la recherche historique

Un très grand nombre d'**acteurs publics et privés concernés, peu coordonnés**

Des **producteurs** d'archives très **diversifiés**
Notamment des associations productrices et collectrices

Un **archipel** de structures de **conservation**
Plus de 150 structures recensées

Les archives sont une **compétence transversale** et représentent un **enjeu social partagé**

La sauvegarde des archives privées est une **responsabilité commune**

Fragilité intrinsèque des archives privées (en particulier en **langue bretonne**), soumises à des **risques**

DÉGRADATION

DISPERSION

DESTRUCTION

UTILISATION LUCRATIVE

DÉTOURNEMENT

Difficultés de **recollement**, de **tri**, de **conservation** et de **valorisation**

Conservation et traitement **complexes** et **chronophages** (en particulier les films et les photographies)

Moyens humains, techniques et financiers

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

« Ce que l'on a su faire avec les archives sonores (Dastum) ou les cartes postales (Le Carton Voyageur à Baud), on n'a pas su le faire pour la photographie ! ».

Bernez ROUZ, Président
du Conseil culturel de
Bretagne



La **valorisation des archives** fait l'objet de nombreuses initiatives (expositions, ouvrages, résidences d'artistes, datavisualisation). Leur mise à disposition sur les portails internet représentent un travail de **traitement** colossal mais nécessaire : documentation, indexation normalisée, numérisation, hébergement...



Bateaux au mouillage, probablement l'île de Sein, autochrome, vers 1910 (2002.0043.24), © Musée de Bretagne

Conserver et transmettre les patrimoines

Que voulons-nous **conserver** et **transmettre** ? Et avec quels **moyens** ?

Notamment les fonds de photographes professionnels...



Les quais de Nantes, près de l'hôtel des Tourelles - Attribué à Henri Lamoré-Forest, vers 1839-1840, daguerréotype de format pleine plaque (2014.16.1), © Château de Nantes

Renforcer la coordination et la mutualisation des moyens des structures publiques et privées

S'appuyer sur les **réseaux** existants Bretagne Musées, Bretagne Culture Diversité, association nationale des archivistes français, Dastum, Cinémathèque...

Définir un **schéma breton des archives**, concerté et partagé



Rébus en breton conservé au Musée départemental breton de Quimper (R.1885.35.2.), don d'un particulier fin 19^e siècle © Collection Musée départemental breton, Quimper

S'approprier la question de la propriété de la « mémoire » et de ses réutilisations par des sociétés privées

Prise de **position politique partagée**

La **numérisation** gratuite proposée par certaines sociétés (comme Google Arts & Culture) impose une réflexion commune



Travail de restauration sur une photographie par Gwenola Furic © Thibaut Godet pour le magazine Réponses Photo

4 PRÉCONISATIONS

- Sensibiliser les détenteurs à **conserver** leurs archives dans de bonnes conditions ou à en faire **don** à des structures spécialisées
- Développer les politiques de **collecte** par les établissements spécialisés en faveur des archives en **langues de Bretagne** (breton et gallo)
- Favoriser la **collecte** de fonds **iconographiques**, en particulier **photographiques** →
 - Etude prospective ET Plan de sauvegarde
 - Structure de conservation mutualisée OU réseau de structures dédiées à la **photographie**
- Renforcer la capacité de **traitement**, la **numérisation** des données et leur mise à disposition dans une démarche inclusive

4 LEVIERS

- Créer des outils de **communication** et de **sensibilisation** →
 - Un **vade-mecum** réalisé par le Conseil culturel de Bretagne
 - Un **annuaire en ligne** des structures de conservation
- Financer davantage les structures intermédiaires (**associations**) qui jouent un rôle de service public (notamment en matière de patrimoine oral)
- Renforcer la **coordination** et la **mutualisation** des moyens des structures publiques et privées, de manière **concertée et inclusive** →
 - **Schéma breton partagé** pour les archives privées
- S'appuyer sur **2 structures centrales** en Bretagne →
 - **3CB** (Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne)
 - **Bretagne Culture Diversité**

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire. Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.